

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

Portant intégration et nomination de Monsieur
KIVIMBOU Julien Jean Michel, dans les cadres de
la catégorie A hiérarchie I des Services Admini-
stratifs et Financiers-SAF (Administration
Générale).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonction-
naires ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.1956 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie A des services Administratifs et Financiers-SAF ;
(/u le décret n° 62/130/EP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/EP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/31/EP-GE du 26.3.1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonc-
tionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/EP-GE du 24.2.1967 réglementant la prise d'ef-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomi-
nations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/196/EP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indi-
ciels des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/356 du 8.8.1984 portant nomination du Premier
D.C.F. Ministre ;
(/u le décret n° 85/1428 du 7.12.85 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approba-
tion des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situa-
tions administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre la ROUMANIE et la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/229 du 10.6.1974 portant attribution de certains
avantages aux économistes, statisticiens et les Diplômés des Grandes Ecoles
et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce ;
(/u la lettre n° 4407/MESS-DAB-DCB-D1 du 9 Septembre 1985 du Direc-
teur de l'Oriental et des Bourses transmettant le dossier de candidature
constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.— En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 et du Protocole d'Accord du 29.11.1980 susvisés, Monsieur KIYINDOU Julien Jean Michel, né le 18 Mai 1957 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques, Spécialité : Finances et Comptabilité, obtenu à Bucarest (ROUMANIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.— Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10.6.1974 suscités, l'intéressé est classé Administrateur des SAF de 2è échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3.— Monsieur KIYINDOU Julien Jean Michel est ^{mis} à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 4.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPG et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 1er FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSONI.

Ango Etouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORPG..... 1
DGFP, DGPE..... 3
D.G.B..... 2
D.C.F..... 1
H.F.B..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGG/BC..... 2./-